

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 7 mars à 14 h situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère : Madame Barbara McDonald  
Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Jean Cloutier  
Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

**1. Résolution 2020-03-023 - Adoption de l'ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 8 février 2020;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
  - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
  - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
  - 5.3. Mont-Tremblant;
  - 5.4. Rapport des comités Agglo;
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
  - 7.1. Avis de motion : Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-001 relatif au zonage;
  - 7.2. Avis de motion : Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse;
  - 7.3. Avis de motion : Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction;
  - 7.4. Adoption premier projet Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-001 relatif au zonage;
  - 7.5. Adoption premier projet Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse;
  - 7.6. Adoption premier projet Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction;
8. Administration :
  - 8.1. Demande de bourse 'Je travaille pour ma ville';
  - 8.2. Approbation de programme de crédit de taxes;
  - 8.3. Demande d'appui au conseil municipal pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille;
  - 8.4. Nomination des nouveaux membres du CCU;
  - 8.5. Opposition aux dispositions du projet de loi 49 concernant les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales;
9. Rapport des comités :
  - 9.1. Comité des finances et administration ;
  - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
    - 9.2.1 Demande no. DPCOL200001, permis de construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-010-0001, lot 6 219 794 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

Il est **PROPOSÉ** par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

**3. Résolution 2020-03-024 - Séance ordinaire du 8 février 2020**

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenues le 8 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Résolution 2020-03-025 - Ratification du journal de décaissement**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1er au 29 février 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 35 170,53 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et,
- 5.4. Rapport des comités Agglo.

**6. Résolution 2020-03-026 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 9 mars 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Règlements :**

**7.1. Avis de motion : Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-001 relatif au zonage**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement 2020-01 modifiant le Règlement numéro 2013-001 relatif au zonage », est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2020-001 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

**7.2 Avis de motion : Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse», est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2020-02 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

### **7.3 Avis de motion : Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction», est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2020-03 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

### **7.4 Résolution 2020-03-027 - Adoption du premier projet de Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-01 relatif au zonage**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par Monsieur le conseiller Peter Richardson;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Barbara McDonald

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le projet Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-001 relatif au zonage;

**DE TENIR**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation relativement audit règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi, 4 avril 2020 à 14h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5 Résolution 2020-03-028 - Adoption du premier projet de Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par Monsieur le conseiller Philippe Couture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le projet Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse; et,

**DE TENIR**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation relativement audit règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi, 4 avril 2020 à 14h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.6 Résolution 2020-03-029 - Adoption premier projet Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par Madame la conseillère Barbara McDonald;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU ;**

**D'ADOPTER** le projet Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction; et,

**DE TENIR**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation relativement audit règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi, 4 avril 2020 à 14h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Administration**

### **8.1 Résolution 2020-03-030 - Demande de bourse « Je travaille pour ma ville ».**

**CONSIDÉRANT** l'existence de la bourse « Je travaille pour ma ville » qui pourrait servir à garder un employé à son emploi à plus long terme ;

**CONSIDÉRANT** l'éligibilité de la municipalité pour demander la bourse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil demande la bourse au montant de 3 000 \$.

**ADOPTÉE L'UNANIMITÉ.**

### **8.2 Résolution 2020-03-31 Approbation de programme de crédit de taxes.**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide sous forme de crédit de taxes en soutien au développement économique qui sera mis en place par le conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant vise à favoriser un développement durable en regroupant des entreprises de mêmes secteurs d'activités ou de secteurs d'activités compatibles qui souhaitent s'implanter dans le parc industriel situé sur la rue Siméon à Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme ne peut s'appliquer aux entreprises qui transfèreraient des activités qui sont exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale située dans la province de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en hébergement de la main-d'œuvre de ces entreprises pourront être comblés sur le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme de crédit de taxes n'affectera pas les revenus de taxation de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la compétence en matière d'aide destinée à une entreprise a été déléguée à chacune des municipalités formant l'agglomération de Mont-Tremblant par le *Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées* ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RESOLU :**

**DE SIGNIFIER** au conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant l'accord du conseil de la Municipalité de Lac-Tremblant à l'adoption du projet de règlement (2020)-177 établissant un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Résolution 2020-03-32 - Demande d'appui pour décréter le mois d'avril mois de La jonquille.**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier**

**ET RÉSOLU :**

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le mois de la Jonquille.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.4 Résolution 2020-03-033 - Nomination des nouveaux membres du CCU**

**CONSIDÉRANT** le paragraphe 2.2 a) du Règlement 2015-01 constituant le CCU décrivant la composition du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald**

**ET RÉSOLU :**

**DE NOMMER** Messieurs André Teasdale et Marc Rivest comme citoyens membres du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.5 Résolution 2020-03-34 Opposition aux dispositions du projet de loi 49 concernant les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 49 intitulé la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, a été présenté et que ce dernier modifié la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de rendre inapplicable toute disposition d'un règlement municipal pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui aurait pour effet d'interdire l'exploitation dans un résidence principale, d'un établissement d'hébergement touristique qui respecte les conditions fixées par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 49 exclue les établissements d'hébergement touristique dans des résidences principales de la catégorie des immeubles non résidentiels aux fins de l'application de la variété de taux de taxe foncière générale;

**CONSIDÉRANT QU'UN** établissement d'hébergement touristique exploité dans une résidence principale peut être une source de dérangement et de nuisance pour son environnement au même titre que toute autre catégorie d'hébergement touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides souhaitent pouvoir contrôler l'exploitation des établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales afin d'assurer que cet usage n'est pas incompatible avec son milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique de toutes les catégories devrait payer une taxe reliée à leurs activités commerciales, y compris ceux exploités dans des résidences principales;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes et municipalités locales de la MRC souhaitent conserver leur pouvoir de taxation à l'encontre des établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales en tant qu'immeubles non résidentiels, conformément à la section III.4 de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux variétés de taux de taxe foncière générale;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité demande à ce que le projet de loi 49 soit ajusté afin de permettre aux villes et aux municipalités d'interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales dans les zones où ce usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**QUE** la municipalité demande également à ce que les établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales soient considérés comme étant des immeubles non résidentiels sur lesquels la variété de taux de taxe foncière générale peut être imposé;

**ET** qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Madame Chantale Jeannotte, député de Labelle, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2020;**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2020-03-035 - Demande no. DPCOL200001, permis de construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-010-0001, lot 6 219 794 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'une maison neuve et des documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**D'APPROUVER** les plans soumis par M. Yves Rondeau et **D'AUTORISER** l'officier municipal à émettre les permis nécessaires au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**10. Acceptation de correspondance**

**11. Affaires nouvelles**

**12. Période d'intervention des membres du conseil -**

**13. Période de questions -**

**14. Résolution 2020-03-036 - Clôture et levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 14 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorière*